

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres	45
En exercice	45
Pris part à la délibération	23

Date de convocation	27/04/2023
Date d'affichage	19/04/2023
Publication et Notification	19/04/2023

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

L'an deux mille vingt trois et le six avril à dix huit heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GARCIA, Président,

Présents : MM. GRAS (AIGUES-MORTES), SERRANO (AIGUES VIVES), GERAUD-COTTINO (AIMARGUES), PARIS (AUBAIS), BRUNDU et MATINI (AUBORD), CAYZAC PRAME (BEAUVOISIN), VIDAL (CODOGNAN), SABATIER (ENTRE-VIGNES), THEROND (FONTANES), BRUN (GENERAC), PRADE et CARBONNEL (LANSARGUES), LANGLADE L., CABARDOS et LANGLADE C. (LE CAILAR), TOPIE et BLATIERE (LE GRAU DU ROI), BAFFALIE et CANNAT (LUNEL-VIEL), CHAZEL (QUISSAC), PERRIGAULT-LAUNAY (SAINT LAURENT D'AIGOUZE), LOUIS (SAINT NAZAIRE DE PEZAN), ROUAULT et CAUMETTE (SAINT THEODORIT), DUBAR (UCHAUD), PASCAL (VAUVERT), GUIRARD-PIGNON (VERGEZE), GARCIA et CAUSSE (VESTRIC et CANDIAC), MARTINEZ et LAURENT (VILLETTELLE).

Absents excusés : MM. LOMBARD (AIMARGUES), DURAND (ARAMON), MEISSONNIER (BAILLARGUES), GIBERT (BELLEGARDE), GAFFET (DOMAZAN), GRANIER (FONTANES), NESTI (FOURQUES), PAPAIX, CRECHET et POLERI (LUNEL), MARTINEZ et HATIER (MUDAISON), BLOQUE (REMOULINS), PASSEMARD (SAINT GILLES), CHAPON (SAINT JEAN DE SERRE), MOYA (SAINT LAURENT D'AIGOUZE), CALVET (SAINT NAZAIRE DE PEZAN), MARTIN et VRINAT-JEANNEAU (SALINELLES), NOUVEL (SOUVIGNARGUES), BUZHITH (UCHAUD), ALCOJOR (VILLEVIELLE).

Absents : CASTELNAU-VALENCE, GALLARGUES LE MONTUEUX, MARSILLARGUES, MAUGUIO-CARNON, SAINT CESAIRES DE GAUZIGNAN, SAINT JUST, SAINT SERIES, SAVIGNARGUES, SOMMIERES.

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Général M14,

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Patrick GARCIA,

► dit, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement de clôture, soit la somme de 7 716,25 € est affecté en totalité sur la section de fonctionnement du budget 2023.

